

Garantir que les femmes bénéficient de la REDD+

A. Setyowati

Il existe un risque que ce mécanisme de développement durable ignore la moitié de la population.

Abidah Setyowati travaille avec le réseau Les femmes s'organisent pour changer l'agriculture et la gestion des ressources naturelles (WOCAN).

Cet article a été adapté d'un document d'orientation du WOCAN sur la parité hommes-femmes et la REDD+.

Les femmes contribuent de manière significative à la gestion des forêts; elles pratiquent notamment une agroforesterie traditionnelle et récoltent du bois de feu et des produits forestiers non ligneux (PFNL), qui servent d'aliments, de médicaments ou de fourrage. Dans certains pays comme l'Indonésie et le Viet Nam, elles se lancent dans des activités de pépinières et effectuent une surveillance et un suivi des forêts.

Eu égard à leur implication dans l'utilisation des forêts, les femmes devraient compter parmi les bénéficiaires des initiatives de développement durable liées à celles-ci. Un moyen de monétiser les

services écosystémiques forestiers consiste dans le mécanisme REDD+, qui encourage les pays en développement à contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique au travers des activités suivantes: réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, conservation des stocks de carbone forestier; gestion durable des forêts; accroissement des stocks de carbone forestier (PCF, 2012). La REDD+ a le

Des femmes font la lessive et se baignent dans une rivière traversant une forêt en Thaïlande. Pour être efficaces, les politiques REDD+ devront reconnaître que les femmes sont intimement impliquées dans les forêts et tenir compte de leurs perspectives



potentiel nécessaire pour conférer une valeur financière au carbone emmagasiné dans les forêts, et inciter ainsi à réduire les émissions dérivées de ces dernières et à investir dans des voies de développement durable économes en carbone.

Un débat substantiel porte sur les moyens de garantir que les communautés forestières – et non pas exclusivement les gouvernements nationaux et les élites locales – bénéficient des rémunérations issues du mécanisme REDD+. Bien que les femmes représentent 70 pour cent des personnes démunies dans le monde (PNUD, 1995), il semble toutefois que la communauté internationale, les gouvernements et les réalisateurs de projets n'aient jamais pris sérieusement en compte les implications de la REDD+ différenciées selon le sexe, ni pris de mesures pour y répondre.

Le mécanisme REDD+ comporte en effet divers risques potentiels pour les femmes, lesquels, s'ils ne sont pas considérés comme une question urgente, pourraient accentuer ou amplifier la disparité entre les sexes. Les femmes sont en effet susceptibles d'être touchées par les politiques REDD+ de manière différente des hommes, le plus souvent à leur détriment. Par exemple, elles pourraient être sujettes à une plus grande charge de travail sans pour autant recevoir de compensation appropriée en retour, être contraintes à se déplacer ou se voir nier l'accès aux forêts, ne pas recevoir un partage équitable des avantages, et être mises à l'écart des consultations et des activités visant à la création de capacités (Gurung *et al.*, 2011).

Alors même que de nombreux pays développent des politiques REDD+ destinées à transformer la gestion des forêts, cet article traite de la disparité entre hommes et femmes dans le secteur forestier et des diverses façons dont les femmes pourraient être exclues des avantages de la REDD+. Il expose comment les femmes sont essentielles au succès de la REDD+ et décrit les aspects les plus à même d'affecter spécifiquement ces dernières. Enfin, il recommande que les politiques REDD+ intègrent une perspective soucieuse de l'équité entre les sexes, et que les femmes participent à leur développement.

LES FEMMES ET LA GESTION DES FORÊTS

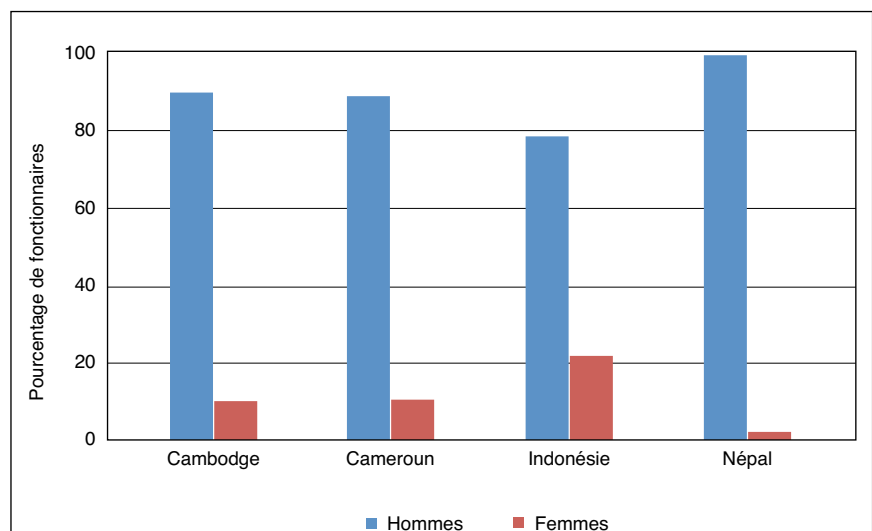
Eu égard à leur implication au sein des forêts, les femmes ont les connaissances, les capacités et l'expérience nécessaires pour aider à la mise en œuvre des politiques REDD+. Ainsi, elles pourraient jouer dans ce cadre un rôle crucial en matière de gestion et de suivi des forêts. En outre, les groupes de femmes peuvent constituer des structures efficaces pour la gestion forestière à assise communautaire.

Cependant, les femmes sont souvent exclues des décisions relatives à la gestion forestière, en raison de normes socioculturelles et d'empêchements juridiques qui limitent leur accès aux forêts et aux processus de prise de décision. Par exemple:

- Les femmes sont rarement reconnues comme acteurs essentiels dans les forêts. Bien que les décisions relatives à la gestion forestière affectent leurs vies et leurs moyens d'existence, elles sont limitées dans leur capacité à exprimer leurs problèmes et à prendre part aux décisions. Du fait qu'elles manquent souvent de pouvoir en matière d'emploi et de prise de décision au sein de leurs communautés, de même que d'instruction formelle, les femmes sont rarement en mesure d'influencer l'allocation des ressources et les choix du ménage.
- Le fait de ne pas reconnaître que les femmes et les hommes ont des rôles, des droits, des responsabilités et des connaissances spécifiques en ce qui

concerne les forêts conduit habituellement à un partage non équitable des bénéfices et à un accroissement du décalage entre les hommes et les femmes. Les femmes se voient souvent nier l'accès aux services, au crédit, à la technologie et aux activités de renforcement des capacités.

- Les femmes continuent à être désavantagées du fait qu'elles disposent d'un accès incertain aux forêts, aux arbres et aux autres ressources forestières, et que les droits de propriété à cet égard leur font défaut, tant sous les régimes de droit formel que de droit coutumier. Même dans les pays dotés de lois offrant aux hommes et aux femmes un accès égal aux terres et aux forêts, il arrive que les femmes ne soient pas conscientes de leurs droits. Les coutumes sont de même susceptibles d'exclure les femmes *de facto* de l'accès aux terres et aux ressources forestières de même que de leur contrôle. Il se peut aussi que les femmes ne puissent pas recourir à d'autres services d'appui, tels que les programmes de vulgarisation et de formation, aptes à influencer leur engagement à long terme en faveur d'une gestion durable des forêts.
- Les femmes sont en général sous-représentées dans les agences forestières et les institutions forestières locales (voir la figure 1), ce qui limite davantage encore leurs possibilités d'influencer les décisions en matière forestière et d'assumer des rôles directs.



Source: Gouvernement du Cambodge, 2009; Gurung *et al.*, 2011.

1
Sexe des fonctionnaires des agences forestières au Cambodge, au Cameroun, en Indonésie et au Népal

Une femme transporte du bois de feu dans le district de Kapchorwa, Ouganda. La reconnaissance des droits d'accès des femmes aux terres, aux ressources et au carbone forestiers est essentielle à la réussite de la REDD+

LES FEMMES ET LA REDD+

Une perspective sexospécifique est requise dans les politiques REDD+ pour garantir que les barrières rencontrées par les femmes soient reconnues, prises en compte et levées. En l'absence d'une telle perspective, les politiques REDD+ risquent fort de perpétuer l'exclusion des femmes des processus de prise de décision. En outre, il se pourrait bien que les initiatives liées à la REDD+ ne fassent que renforcer l'inégalité entre les sexes et les stéréotypes, en œuvrant avec les normes socioculturelles existantes et en attribuant une plus grande valeur au travail masculin.

Cependant, si elles sont bien conçues, les activités REDD+ pourraient contribuer à fournir aux femmes de nouveaux droits sur les terres et les ressources forestières, à renforcer leur aptitude à prendre part aux processus décisionnels en matière de REDD+, et à améliorer leur statut économique et social. Avec 30 milliards de dollars EU en jeu d'après les estimations (Gurung *et al.*, 2011), la REDD+ pourrait avoir un impact significatif sur l'autonomisation des femmes et permettre de faciliter leur accès à l'instruction, à la santé et à d'autres services publics. Toutefois, cela exigera que les femmes soient reconnues



FROM MUGISHA

comme parties prenantes à part entière dans l'établissement des politiques REDD+, et qu'elles soient impliquées de façon plus délibérée dans la conception et la mise en œuvre de celles-ci. Les mécanismes de financement REDD+ devront garantir le droit d'accès des femmes aux terres et aux ressources forestières, de même que leur accès à l'obtention des droits carbone. Ces points, ainsi que le mécanisme de partage des bénéfices, sont traités à la section suivante.

Questions clés en matière de parité hommes-femmes et de REDD+

Participation à la prise de décision et représentation

La reconnaissance formelle du rôle des femmes crée un environnement encourageant et offre à celles-ci l'opportunité d'assumer des fonctions d'encadrement dans les processus REDD+, notamment dans la prise de décision. Pour qu'il y ait une participation effective des femmes, il est nécessaire que soient reconnus leurs droits fondamentaux (par exemple, leur droit d'accès aux terres et aux forêts) et leurs droits procéduraux (par exemple, le droit de prendre part aux consultations).

Bien que le lien entre les questions de parité hommes-femmes et la REDD+ reçoive un intérêt croissant, la représentation des femmes, à divers niveaux des consultations portant sur les politiques

REDD+, est encore limitée, et leur rôle dans le processus de décision est encore restreint. En outre, et peut-être à cause de cela, de nombreux projets REDD+ actuels ne font que renforcer l'inégalité entre les sexes, du fait qu'ils ne parviennent pas à reconnaître les femmes comme des partenaires égaux dans les mécanismes de conception, consultation, prise de décision et partage des bénéfices (Gurung *et al.*, 2011).

Au niveau local, le lourd fardeau des tâches à accomplir et un certain nombre de facteurs socioculturels ont fait que les femmes sont restées politiquement et culturellement en marge des structures de prise de décision en matière de REDD+. Par ailleurs, le cadre REDD+ est devenu complexe et le langage extrêmement technique, limitant par là l'efficacité des efforts visant à assurer la participation des femmes, notamment des femmes rurales pauvres n'ayant bénéficié que d'une faible, sinon d'aucune, instruction.

Certains défendent un argument selon lequel les femmes sont comprises dans la catégorie des «communautés et groupes autochtones», et qu'il sera donc pourvu à leurs besoins dans ce cadre dans les négociations relatives à la REDD+. Cette approche néglige toutefois les biais inhérents en matière de parité des sexes, y compris au sein même de tels groupes et communautés. À moins que ne soient prises des mesures spécifiques en faveur

Accords internationaux sur l'équité entre les sexes

Impliquer les femmes dans les programmes REDD+ est essentiel pour parvenir à des résultats équitables et durables à cet égard. Cette participation est aussi nécessaire dans le cadre des accords sur l'égalité entre les sexes, notamment la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et la Résolution 2005/31 du Conseil économique et social des Nations Unies – Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies.



De nombreuses femmes et petites filles passent une part considérable de leur temps dans les forêts pour récolter du bois de feu et des produits forestiers non ligneux, et sont des acteurs clés en matière de REDD+. Ces jeunes filles vendent du Gnetum spp., récolté dans la forêt, dans un marché d'Abala, République du Congo

de leur participation, les femmes ne bénéficieront tout simplement pas d'avantages proportionnés à leur engagement. Les politiques REDD+ devraient offrir des mécanismes permettant de promouvoir les droits des femmes sur les ressources forestières et le carbone, et de garantir un accès égal et adéquat aux revenus issus des initiatives REDD+.

Régime forestier et droits carbone

La mise en œuvre des politiques REDD+ est susceptible d'affecter de vastes zones forestières sur lesquelles comptent des communautés dépendantes des forêts. Dans la plupart des pays en développement toutefois, il n'existe que rarement des accords clairs concernant les régimes forestiers. Les droits des communautés sont souvent mal définis dans les statuts et faiblement garantis. Dans la mesure où la REDD+ pourrait accroître la valeur des forêts, l'établissement des droits pourrait constituer un nouvel enjeu.

La nature des droits sur le carbone forestier est également en jeu. Le carbone constitue une nouvelle marchandise, et les politiques relatives aux droits qui lui sont

associés à cet égard sont encore peu claires ou peu développées dans de nombreux pays (Peskett et Brodnig, 2011). Selon certains, les droits carbone devraient être liés à la propriété de la terre (USAID, 2011). D'autres en revanche considèrent que, puisque de vastes zones forestières en Afrique et en Asie appartiennent à l'État mais sont *de facto* gérées par les communautés locales, notamment par les femmes, il est difficilement concevable de prendre la propriété des terres comme seul critère pour l'attribution des droits carbone (USAID, 2011).

Déterminer un régime foncier clair et sûr sur les terres forestières et clarifier quels sont les groupes ayant des droits sur le carbone ou ayant droit à en bénéficier autrement, constituent des conditions préalables nécessaires pour une mise en œuvre réussie de la REDD+, le succès se mesurant au degré d'équité de l'attribution des avantages. Une fois qu'un régime foncier équitable a été établi, il faut veiller à ce qu'il ne soit pas déstabilisé par la REDD+. Ce risque existe toutefois: une étude menée au Paraguay a montré que, dans la hâte d'élaborer et mettre à exécution

un programme REDD+, et pour satisfaire aux conditions requises pour la validation d'un projet, les concepteurs pouvaient être amenés à simplifier les modèles en réalité complexes d'utilisation de la forêt, et à marginaliser les populations locales ayant des droits d'usage traditionnels, notamment les femmes (USAID, 2011).

Les individus disposant de droits sur les terres et le carbone sont bien placés pour participer aux processus de décision et bénéficier de la REDD+. Des régimes fonciers et des droits sur le carbone clairs et justes permettent aux concepteurs d'un projet d'envisager des mécanismes de partage des bénéfices équitables et justes, d'identifier des mesures aptes à encourager des changements appropriés de comportement, et de garantir la sécurité à long terme du projet. La reconnaissance des droits d'accès des femmes aux terres, aux ressources et au carbone forestiers est donc essentielle à la réussite de la REDD+.

Mécanismes de partage des avantages

Les mécanismes de partage des avantages devant être utilisés dans les initiatives REDD+ sont cruciaux car ils sont appelés à déterminer la manière dont les bénéfices financiers seront alloués entre les diverses parties prenantes. S'il est bien conçu et mis en œuvre avec soin, le partage des avantages peut constituer une piste à explorer, qui peut permettre: aux communautés participantes, de se renforcer sur le plan économique et politique; au gouvernement, de gagner en cohésion sociale et de garantir un équilibre social, économique et environnemental dans tous les volets des initiatives REDD+; et aux investisseurs, de réduire les risques liés aux projets (Peskett, 2011).

La plupart des initiatives REDD+ en sont à une phase précoce de leur développement, aussi peu de pays et projets ont-ils clairement défini leur mécanisme de partage des bénéfices. Certains pays, comme le Brésil, le Costa Rica, l'Indonésie et la République-Unie de Tanzanie, ont développé des politiques destinées à réguler la répartition des revenus issus de la REDD+, mais aucune de ces politiques n'aborde spécifiquement la question de la parité entre les hommes et les femmes. Partout, les femmes n'ont été impliquées que dans une mesure minimale dans les processus visant à élaborer un mécanisme de partage des avantages.

Dans la plupart des cas, les droits fonciers et les droits carbone détermineront qui est éligible pour bénéficier de la REDD+. Dans la mesure où les femmes n'ont souvent que de faibles droits, sinon aucun, sur les terres forestières et les arbres, il est peu probable que les initiatives REDD+ leur soient profitables, si le *statu quo* actuel est maintenu.

À ce jour, les débats entre responsables politiques sur les mécanismes de partage des avantages au niveau international et national ont peu porté sur la manière dont ces avantages sont répartis au sein même des communautés, et sur la façon dont cette répartition devrait agir en faveur de la parité entre les sexes, en termes d'opportunités économiques, d'autonomisation et de lutte contre la vulnérabilité (Gurung et Setyowati, 2012). L'hypothèse sous-jacente

est que le transfert des avantages aux institutions communautaires garantit que les revenus seront attribués, ou faits parvenir, aux membres de la communauté de manière appropriée. Or, cette hypothèse fait abstraction des dynamiques de rapports de pouvoir inhérentes aux structures sociales et culturelles des communautés.

Une autre barrière s'ajoute à la participation des femmes aux mécanismes de partage des avantages, à savoir que la plupart des institutions forestières au niveau des villages sont dominées par les hommes. Même si ces mécanismes comprennent une perspective soucieuse de la parité entre les sexes, il est donc essentiel que les femmes participent de façon significative aux processus de prise de décision. Autrement, il sera difficile de garantir que leurs intérêts et leurs besoins soient pris en compte.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES

Les questions concernant la parité entre les sexes ont plus de chances d'être prises en considération efficacement si on les met discrètement sur la table des négociations. Dans la mesure où la plupart des politiques internationales et nationales en matière de REDD+ sont encore en phase d'élaboration, l'opportunité de prendre en compte les perspectives sexospécifiques dans la REDD+ demeure considérable. Les recommandations suivantes peuvent aider à garantir que cette opportunité sera saisie:

- *Collecter et analyser des informations désagrégées en fonction des sexes pour établir les politiques en matière de REDD+*. Les données devraient porter sur l'utilisation des ressources, l'accès aux ressources et la participation aux prises de décision concernant la REDD+. Quantifier les besoins spécifiques des femmes et des hommes constitue une première étape dans l'élaboration de politiques et programmes soucieux de la parité entre les sexes.
- *Reconnaître les droits des femmes sur les ressources et le carbone forestiers*. Des politiques foncières qui reconnaissent officiellement les droits des femmes sur les produits et le carbone forestiers sont cruciales, si l'on veut s'assurer que les femmes reçoivent une part équitable du revenu issu

des initiatives REDD+ et que leur accès traditionnel aux forêts ne soit pas restreint.

- *Fournir un accès égal au partage des avantages*. Les mécanismes de distribution des bénéfices devraient reconnaître et récompenser équitablement et proportionnellement les contributions des femmes et des hommes aux activités liées à la REDD+. Un élément simple d'un tel mécanisme consisterait à déclarer explicitement dans les contrats de projet que les femmes sont des bénéficiaires cibles. Les carences et les points forts des systèmes actuels de répartition des avantages devraient être analysés, et la question de la parité entre les sexes introduite dans leur cadre. Des audits des bénéficiaires sexospécifiques devraient être effectués périodiquement, de façon à s'assurer que les revenus issus de la REDD+ sont employés comme convenu et que les activités conçues pour donner davantage de moyens aux femmes sont effectivement menées.
- *Garantir un accès égal aux structures de prise de décision*. Le rôle central des femmes dans la gestion des forêts doit être reconnu, et des mesures doivent être développées pour accroître la participation féminine dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques REDD+. Une mesure possible pourrait consister à exiger un pourcentage fixe (minimum) de femmes devant prendre part à toutes les phases des processus REDD+. Il devrait aussi exister des voies officielles à travers lesquelles les femmes pourraient s'exprimer sur les prises de décision en matière de REDD+, de même qu'il faudrait favoriser une participation croissante des femmes, en tant que membres, aux instances directrices de la foresterie communautaire dans les administrations locales et nationales, notamment celles prenant des décisions relatives à la REDD+. Un pourcentage de sièges devrait être réservé aux représentantes femmes (une part de 30 pour cent apparaît comme un point de basculement courant pour ce type de mesure de discrimination positive).
- *Renforcer les capacités*. De nombreuses femmes devront acquérir de

Lorsque les femmes ne sont pas comprises dans le mécanisme de partage des avantages...

En Indonésie, des projets prévoyant la rémunération des services écosystémiques ont montré que, lorsque les femmes ne sont pas clairement désignées comme étant les bénéficiaires, notamment au moyen de l'inscription de leur nom sur des contrats ou certificats, il est peu probable qu'elles obtiennent les revenus dérivant d'un projet (Leimona et Amanah, 2010). Dans les projets forestiers communautaires en Inde, les revenus monétaires distribués aux représentants des collectivités, qui sont pour la plupart des hommes, sont souvent dépensés dans des activités dont les femmes ne peuvent pas bénéficier (Gurung et al., 2011). Dans un projet portant sur le carbone forestier dans le bassin du Nil, une condition qui stipulait que les groupes communautaires devaient comprendre des femmes a conduit les hommes à enregistrer le nom de leurs épouses, sans pour autant que soit fourni à celles-ci un accès aux processus de décision (Peskett, 2011). Aussi, même en présence d'une politique requérant expressément l'inclusion des femmes dans les projets, un audit des bénéficiaires par sexe se révèle nécessaire, en vue de s'assurer que les femmes bénéficient effectivement des revenus issus de la REDD+ et qu'elles participent de manière significative aux processus décisionnels.

Questions importantes à prendre en compte lorsque l'on développe des initiatives REDD+ sensibles à la parité hommes-femmes

- Quelles fonctions, assumées par les femmes et assumées par les hommes, concernent l'utilisation et la gestion des ressources forestières sur le site d'un projet? Y a-t-il une différenciation entre les sexes en ce qui concerne le travail et les responsabilités liés à l'utilisation de la forêt et aux activités associées?
- Quels facteurs sexospécifiques déterminent l'accès aux ressources forestières et le contrôle de ces dernières, ainsi que les avantages issus de la REDD+?
- Le projet affectera-t-il le degré d'implication des femmes dans les activités forestières? Comment?
- Quels obstacles – temporels, financiers et sociaux – y a-t-il à la participation des femmes dans les activités du projet liées à la REDD+? Ces paramètres varient-ils en fonction du moment de l'année? De quoi les femmes ont-elles besoin pour renforcer leur participation?
- Y a-t-il des pratiques culturelles nuisibles, susceptibles d'être appuyées ou exacerbées par le projet?
- Quels sont les besoins, pratiques et stratégiques, des femmes et des hommes affectés par le projet, pour pouvoir atténuer les pratiques nuisibles et favoriser le changement social?

nouvelles compétences pour pouvoir participer de manière significative aux initiatives et aux processus décisionnels liés à la REDD+, et devront accroître leurs connaissances dans des domaines divers tels que la lecture et l'écriture, le calcul, l'expression en public, le plaidoyer, l'organisation communautaire ou la négociation. Pour que les femmes puissent prendre des décisions informées, elles devraient également avoir plein accès aux connaissances et informations concernant les risques et opportunités de la REDD+, ainsi que les responsabilités qu'elles seraient amenées à assumer si elles participaient à un programme. Les besoins des femmes sont variables, aussi est-il essentiel à la fois d'évaluer ces besoins et d'allouer les fonds nécessaires au type de formation requis. En vue de surmonter les obstacles sociaux et politiques susceptibles d'empêcher une participation réelle des femmes dans la REDD+, une formation en sensibilisation aux questions d'égalité des sexes devrait être fournie aussi bien aux femmes qu'aux hommes, de façon à nourrir un environnement favorable à une participation conjointe et à créer chez les hommes une attitude de soutien en faveur des fonctions d'encadrement des femmes.

- *Promouvoir les énergies renouvelables et les technologies agroforestières pour répondre aux besoins des femmes en bois de feu et fourrage, tout en renforçant la résilience face aux changements climatiques.* Dans leurs rôles en matière d'agriculture et d'approvisionnement alimentaire, les femmes pauvres sont susceptibles d'être profondément affectées par les changements climatiques et la croissance démographique. Les femmes des communautés de petits exploitants agricoles, qui dépendent des forêts et ont peu de possibilités d'étendre ou d'intensifier leurs activités, seront amenées à souffrir si ces ressources diminuent. L'agroforesterie peut jouer un rôle important en renforçant la résilience des systèmes d'exploitation agricole face aux variations climatiques. De même, elle peut permettre d'améliorer la sécurité alimentaire et de fournir du fourrage pour le bétail, facilitant ainsi la tâche des femmes et contribuant à lutter contre la faim et la pauvreté. ♦



Références

- Gouvernement du Cambodge.** 2009. *Gender mainstreaming policy and strategy in forestry sector.* Phnom Pehn, Gouvernement du Cambodge.
- Gurung, J., Giri, K., Setyowati, A.B. et Lebow, E.** 2011. *Getting REDD+ right for women: an analysis of the barriers and opportunities for women's participation in the REDD+ sector in Asia.* Washington, D.C., Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (disponible aussi sur: www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/wid/pubs/Gender_REDD%2B_Asia_Regional_Analysis.pdf).
- Gurung, J. et Setyowati, A.B.** 2012. *Re-envisioning REDD+: gender, forest governance and REDD+ in Asia.* Washington, D.C., Initiative des droits et ressources.
- Leimona, B. et Amanah, S.** 2010. *Gender equality in rewards for environmental services scheme.* Bogor, Indonésie, Centre mondial d'agroforesterie.
- PCF.** 2012. *La GDF et la REDD+.* GDF Fiche d'information n° 5. Partenariat de collaboration sur les forêts. Disponible sur: www.cpfweb.org/76228/fr/.
- Peskett, L.** 2011. *Benefit sharing in REDD+: exploring the implications for poor and vulnerable people.* Banque mondiale et REDD-net. Disponible sur: redd-net.org/files/BenefitSharingReport.pdf.
- Peskett, L. et Brodnig, G.** 2011. *Carbon rights in REDD+: exploring the implications for poor and vulnerable people.* Banque mondiale et REDD-net. Disponible sur: redd-net.org/files/CarbonRightsReport.pdf.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement).** 1995. *Rapport sur le développement humain 1995.* New York, États-Unis d'Amérique et Oxford, Royaume-Uni, Oxford University Press.
- USAID.** 2011. *Land tenure and REDD+: risks to property rights and opportunities for economic growth.* Property Rights and Resource Governance Briefing Paper No. 11. Washington, D.C., USAID (disponible aussi sur: http://usaidlandtenure.net/sites/default/files/USAID_Land_Tenure_Land_Tenure_and_REDD%2B_Issue_Brief_0.pdf). ♦